

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Etaients présents : Mesdames Stéphanie DESPRETS, Danielle CHARTON.
Messieurs David ALRIVIE, Franck BLANCHARD Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN, Franck WILFART

Pouvoirs : Ariane VEILANDE donnant pouvoir à Stéphanie DESPRETS
Stéphane ROLLET donnant pouvoir à David ALRIVIE

Absents excusés : Coralie ARNOLD Guy PIQUET Véronique MOULIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Franck BLANCHARD

Le compte rendu de la séance du 20 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Choix définitif des entreprises adjudicatrices pour la rénovation énergétique et l'installation d'une chaufferie bois de la Maison de la culture et des NAP N° 001 - 27/03/17

Le Maire présente le rapport de l'analyse de l'Appel d'offres du 27 janvier dernier étudié par le Cabinet PYXAIR, sur les devis des travaux relatifs à la rénovation énergétique et à l'installation d'une chaufferie bois à la Maison de la Culture et des NAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE la décision de prendre l'entreprise la moins disante soit :**

- Lot 1 – Charpente - Couverture – VRD :	FORTINI	27 036.40 € HT
- Lot 2 – Menuiseries extérieures :	HAMELIN	36 598.60 € HT
- Lot 3 – Faux plafond - isolation :	FORTINI	22 303.38 € HT
- Lot 4 – Chauffage – Ventilation :	JAULGELEC	111 996.35 € HT
- Lot 5 – Electricité :	LAURIN	14 815.00 € HT

Ce qui représente un montant total de travaux de 212 749.73 € HT.

- **DONNE son accord,**

- **AUTORISE le Maire à demander les subventions.**

Vote : Pour 10

**Décision modificative n° 1 – Commune
N° 002 - 27/03/17**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de passer une décision modificative pour la commune afin de régulariser l'emprunt relais des subventions, comme ci-dessous :

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1641 Emprunt	- 226 000 €	
1641 Emprunt		+ 226 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE la modification ci-dessus :**
- **DONNE son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 10

**Dotation globale de Fonctionnement 2018 : longueur de voirie
N° 003 - 27/03/17**

Monsieur Jean-Pierre GALLOIS informe le conseil municipal qu'il convient de délibérer sur la longueur de voirie pour la dotation globale de fonctionnement 2018 La commune possède une longueur de voiries entretenue revêtue de 32 027 m.

La commune possède une longueur de voiries entretenues revêtus de 32 027 m.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECLARE une longueur de voirie pour la commune de 32 027 m,**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 10

**Fixation des durées des amortissements
N° 004 – 27/03/17**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour fixer les durées d'amortissement.

Il propose d'amortir :

- Le compte 202 « Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre » sur 5 ans
- Le compte 203 « Frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion » sur 2 ans uniquement si ces frais ne sont pas suivis de travaux,
- Le compte 204 « Subventions d'équipement versées » sur 15 ans lorsque cela concerne des bâtiments ou de la voirie et sur 5 ans lorsque cela concerne du mobilier,

- Le compte 205 « Concession de droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires » sur 2 ans,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
- DECIDE des règles d'amortissement suivantes :**

Compte	Désignation	Durée	Observation
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5 ans	
203	Frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion	2 ans	Si non suivis de travaux
204	Subventions d'équipement versées	15 ans 5 ans	Si bâtiments ou voiries Si mobilier
205	Concession de droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciel, droits et valeurs similaires	2 ans	

Vote : Pour 10

**Horaires d'école des 3 prochaines années
N° 005 – 27/03/17**

Pour la rentrée 2017, les services de l'Education Nationale et du Conseil Départemental souhaitent connaître la position des communes quant au renouvellement ou au changement des horaires de l'école pour les 3 prochaines années.

Une commission scolaire a eu lieu le jeudi 23 mars 2017 et s'est positionnée pour une reconduction des horaires actuels de l'école des 2 Fontaines, soit :

	matin		après-midi	
	entrée	sortie	entrée	sortie
lundi	8h30	11h30	13h30	16h30
mardi	8h30	11h30	15h00	16h30
mercredi	8h30	11h30		
jeudi	8h30	11h30	15h00	16h30
vendredi	8h30	11h30	13h30	16h30

La commission scolaire ne s'est pas positionnée sur le placement des NAP pour la rentrée 2017 et statuera lors du prochain Conseil d'Ecole qui aura lieu le 14 avril 2017.

L'ensemble des acteurs de la commission est favorable au maintien de la gratuité des NAP étant donné que l'auto financement n'excède pas à ce jour 25%, alors que la moyenne nationale approche les 70%.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

-ACCEPTE le renouvellement des horaires de l'école pour les 3 prochaines années.

Vote : Pour 10

**Décision modificative n° 1 - EAU
N° 006 – 27/03/17**

Afin de solder les factures de l'assainissement (partie publique), Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de passer la décision modificative sur le budget EAU 2017 ci-dessous :

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
203 Etudes	- 24 163.46 €	
2315 Travaux		+ 24 163.46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification ci-dessus :
- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 10

**Non- Valeur Commune
N° 007 – 27/03/17**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer en non-valeur plusieurs dettes datant de 2009 pour un montant de 1 721.80 € suite à l'ordonnance de tribunaux et l'effacement de ces dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'annuler les titres irrécouvrables de la commune de 2009 pour un montant de 1 721.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur d'un montant de 1 721.80 €
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 10

**Non- Valeur Eau
N° 008 – 27/03/17**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de passer en non-valeur plusieurs dettes datant de 2009 pour un montant de 42.99 € suite à l'ordonnance de tribunaux et l'effacement de ces dettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'annuler les titres irrécouvrables de la commune de 2009 pour un montant de 42.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** l'admission en non-valeur d'un montant de 42.99 €
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

Vote : Pour 10

INFORMATIONS :

Arrêté municipal :

Stationnement dans la Grande rue : interdiction au plus de 3,5 tonnes

ADAP' :

Accord de la Préfecture sur le dernier dossier envoyé.

Recrutement :

Un nouvel employé communal a pris ses fonctions au cours du mois de mars, son adaptation est positive.

Assemblée générale de VITAVIE:

L'organisme a présenté un exercice 2016 déficitaire de plus de 100 000 € mais il semble que le budget prévisionnel 2017 permettra de compenser ce déficit.

Antenne GSM :

En attente d'une date de signature chez le notaire pour l'achat du terrain.

Arrêté municipal :

Arrêté portant opposition au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de police spéciaux au Président de la CCSA.

Arrêté cimetière :

Arrêté portant sur l'obligation de faire un caveau dans un délai de deux ans après l'achat d'une concession.

Pébrock :

Il est rappelé que la commune ne finance aucunement la chaufferie pour l'établissement «Le Pébrock », une régie thermique sera instaurée et l'utilisateur aura à sa charge l'énergie consommée.

Bureau de vote :

Pour l'élection Présidentielle de 2017, un bureau de vote sera ouvert en mairie dans la salle du Conseil de 8h00 à 19h00 avec 4 créneaux durant la journée pour les assesseurs : 08h00 à 11h00, 11h00 à 14h00, 14h00 à 17h00 et de 17h00 à 19h00.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 10 avril 2017 à 19 heures

Lundi 15 mai 2017 à 19 heures

Lundi 19 juin 2017 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 27/03/2017 : Adjudicateurs Maison de la Culture et des NAP

Délibération n° 002 – 27/03/2017 : Décision modificative n° 1 – Commune

Délibération n° 003 – 27/03/2017 : Dotation globale de fonctionnement 2018 : longueur de voirie communale

Délibération n° 004 – 27/03/2017 : Fixation des durées des amortissements

Délibération n° 005 – 27/03/2017 : Horaires d'Ecole pour les 3 prochaines années

Délibération n° 006 – 27/03/2017 : Décision modificative Eau

Délibération n° 007 – 27/03/2017 : Non- valeur Commune

Délibération n° 008 – 27/03/2017 : Non- valeur Eau